

M. PICART présente M. Arnaud BOUCHÉ, qui remplace désormais M. Emmanuel COLLARD. M. COLLARD, dans le cadre de son évolution professionnelle au sein de Swiss Life, a opté pour le contrôle de gestion.

M. BOUCHÉ est directeur des mandats de gestion de Swiss Life, tout en étant lui-même gérant, et à ce titre il a en charge les intérêts financiers de la SPM. Depuis 20 ans, il a exercé ce métier auprès d'investisseurs privés et institutionnels. M. BOUCHÉ développe son analyse autour de trois grands thèmes : le panorama et les perspectives économiques mondiales, la situation du Portefeuille de la SPM, la stratégie d'investissement à adopter.

2-1 L'économie mondiale ralentit nettement tout en évoluant de manière disparate

2-1-1 Facteurs négatifs

- La croissance mondiale ne cesse de régresser depuis trois ans
 - La production industrielle s'effrite un peu partout du fait de la guerre commerciale entre pays, surtout entre les USA et la Chine.
 - Concrètement, on assiste à une vraie décorrélation entre les produits manufacturés, en berne (machines-outils, automobiles, autres biens industriels, ...), et les produits de service qui résistent bien. Si ces derniers chutaient à leur tour, le risque de récession serait avéré. Aux USA et en zone euro, toutes les prévisions sont revues à la baisse, tant pour 2019 que pour 2020.
 - L'investissement ralentit : dans une période d'incertitude, l'investissement est toujours la composante la plus volatile.
 - La production industrielle représentant près de 30% du PIB en RFA, ce pays se trouve en réelle difficulté. La France souffre moins (15% du PIB). Cela dit, la RFA est le seul pays de la zone euro à disposer d'énormes excédents budgétaires, d'où l'insistance des autres partenaires européens pour qu'elle procède à une relance Keynésienne.
- L'inflation stagne malgré la politique volontairement expansionniste des banques centrales
 - La FED vient pour la 1^{ère} fois depuis 10 ans de baisser ses taux à 2 reprises afin de relancer son économie. Il est difficile de savoir si cette politique d'assouplissement va s'accroître.
 - En zone euro, la BCE est à nouveau entrée dans une politique d'allocation d'actifs, sans échéance arrêtée (20 milliards d'euros/mois). Ces mesures non conventionnelles n'ont pas l'effet escompté, c'est-à-dire parvenir à un taux moyen d'inflation de 2%. Si des dissensions se font jour au sein de la BCE sur l'intérêt de cette politique, il est probable cependant que les taux d'intervention resteront bas pour longtemps.
- La guerre commerciale pénalise la croissance mondiale
 - Par exemple, tant qu'on n'aura pas résolu les questions de propriété industrielle, on n'avancera pas sur les négociations commerciales.
- Le risque géopolitique est toujours présent
 - Tensions Chine-USA
 - Tensions Russie-USA
 - La situation au Moyen-Orient

- La pression des « gilets jaunes » en France
- Le Brexit

2-1-2 Facteurs positifs

- Les fondamentaux de croissance demeurent solides
On peut en effet estimer qu'une croissance mondiale moyenne d'environ 3% est encore satisfaisante. Une reprise peut se produire très vite en fonction des relations commerciales.
- Le risque géopolitique est plutôt orienté à la baisse
 - Les tensions commerciales pourraient s'apaiser
 - Le Brexit n'inquiète plus beaucoup
- La valorisation des marchés « actions » reste raisonnable et ne semble pas susceptible de générer des bulles spéculatives
 - Les marchés USA sont peut-être un peu trop chers (valorisation à 17% du PER)
 - Ceux de la zone euro sont dans la norme (autour de 15%)
 - Les marchés émergents ont une valorisation encore plus faible
- Les taux d'intervention des banques centrales demeureront très bas

2-2 Le Portefeuille de la SPM est équilibré

- Part « actions » : elle a diminué, après de récentes prises de bénéfices
- Part obligataire : 32%
- Disponibilités en compte : 4,5%
- Or : 5,3% : depuis quelques temps, le cours de l'or a bien progressé. Il sert de valeur-refuge et a la faveur des investisseurs compte tenu des taux bas et des tensions géopolitiques. Pour mémoire, la banque centrale russe vient d'acheter plusieurs centaines de tonnes d'or sur les marchés.

2-3 La stratégie d'investissement préconisée repose sur deux critères majeurs

- Vigilance, c'est le principal mot d'ordre
- Tout en restant investi, c'est impératif pour le futur

A court terme, la prudence est la règle, il faut donc rechercher des grandes capitalisations au rendement élevé, des opportunités, ou des valeurs « père de famille ».

Sur le moyen terme, il convient en revanche de se positionner sur des actifs plus risqués.

2-4 Intervention des administrateurs

- M. BONNETÉ observe que le marché obligataire a progressé d'environ 4% depuis début 2019 et de 7% depuis 1 an. Cela pourrait peut-être expliquer, selon lui, que la part obligataire gérée par Swiss Life soit si importante.

M. BOUCHÉ répond que seules les obligations anciennes bénéficient d'un tel rendement, et non les nouvelles obligations proposées au marché. Or Swiss Life se positionne actuellement exclusivement sur des obligations à très court terme. Il s'agit donc en l'occurrence d'un placement d'attente en vue d'opportunités sur les actions.

- M. EUGENE n'est pas convaincu que les taux d'intervention ne baisseront pas davantage. Par ailleurs, il considère que la politique monétaire de la BCE provoque un excès d'épargne par rapport à l'investissement réel, conduisant ainsi à accentuer le processus de baisse du rendement.

M. BOUCHÉ admet qu'actuellement il ne saurait comment rémunérer correctement des personnes qui ne voudraient prendre aucun risque.

En outre, et même s'il n'en est pas tout-à-fait persuadé, il estime qu'il n'est pas dans l'intérêt des autorités d'intervention de pousser au paroxysme monétaire. Si celles-ci ont agi pour relancer l'inflation dans l'économie, M. BOUCHÉ convient toutefois que l'économie structurelle n'a pas évolué parallèlement. Nous pourrions alors nous situer dans un phénomène dit « d'hélicoptère-monnaie » consistant à inonder sans discernement, et donc de manière moins efficace, les économies.

En définitive, la vraie solution pourrait être imaginée à partir d'un plan budgétaire global, coordonné au niveau européen par la BCE, car il ne faut pas oublier que les banques centrales tiennent un rôle majeur depuis déjà 10 ans.

2-5 Intervention de M. PICART

M. PICART rappelle que la SPM a acquis le 10 novembre 2017 un produit structuré (achat de dollars pour environ 644 000 euros), à échéance du 11 novembre 2019.

Le capital est protégé jusqu'à - 50% de l'évolution de l'indice boursier le plus bas (Eurostoxx 50 ou Cac 40) entre ces deux dates.

Pour l'instant le pari est gagnant, dans cette hypothèse le capital de départ serait remboursé à l'échéance, avec les deux coupons annuels, soit un gain de + 14,22%.

Le Président remercie M. BOUCHÉ et PICART pour la clarté et la qualité de leur exposé. Les représentants de Swiss Life Banque quittent ensuite la séance.

3- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 12 mars 2019

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

4- Résultats des votes à l'Assemblée générale du 25 juin 2019

Le taux de participation reste très satisfaisant (58,5% des inscrits) et dépasse même celui de 2019 (57%). Une fois encore, le résultat du vote montre le fort attachement des adhérents à la SPM.

Cela dit, le Président souligne que le quorum exigé a été obtenu in extremis. Il regrette à cette occasion que le quorum dépende beaucoup trop de la qualité de fonctionnement des services postaux.

5- Election du Bureau – Délégation de signatures

5-1- Election du Bureau

Comme l'an passé, M. LO IACONO remet son mandat de Président à la disposition des membres du Conseil. En réponse, les administrateurs réaffirment chaleureusement leur entière confiance en leur Président dans sa conduite avisée des intérêts des adhérents de la SPM et renouvelle à l'unanimité son mandat pour l'année 2020.

M. COLLART remet également son mandat de Trésorier général à l'appréciation des membres du Conseil. Le Conseil d'administration félicite le Trésorier Général pour ses excellents résultats, réalisés pourtant dans un environnement financier très incertain, lui donne quitus pour sa gestion de l'année 2019, et le reconduit à l'unanimité dans ses fonctions pour l'exercice 2020.

Le Président rappelle ensuite que M. Georges LANDAIS, administrateur depuis 1982, s'est vu dans l'obligation de démissionner, en application du code de la mutualité stipulant que le nombre d'administrateurs ayant dépassé 70 ans ne doit pas excéder le tiers du total des membres du Conseil. La fonction de Secrétaire Général Adjoint occupée jusqu'à présent par M. LANDAIS devient vacante de fait.

Le Président propose en remplacement de M. LANDAIS le nom de Mme DELEBECQ, actuellement en activité à la Banque de France, et qui a accepté d'occuper la fonction. Le Conseil est donc invité à se prononcer sur la composition suivante des membres du Bureau, lesquels se sont tous déclarés candidats :

Président :	M. Yves LO IACONO
Vice-Présidents :	Mme Martine ROYER-MASOTTI M. Christian EUGENE
Trésorier Général :	M. Jean-Pierre COLLART
Trésorière Générale adjointe :	Mme Véronique LE RESTE
Secrétaire Général :	M. Patrick BONNETE
Secrétaire Général Adjoint :	Mme Joëlle DELEBECQ

La composition du Bureau est adoptée à l'unanimité par les administrateurs présents et représentés.

5-1 Délégations de signatures

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il y a lieu de rappeler les délégations de signatures pour les différents comptes utilisés actuellement par la Société de Prévoyance Mutualiste, à savoir :

- **à la Banque de France - Gescco Poitiers :**
 - compte de dépôts de fonds N° C 370021
- ***à la BRED Banque Populaire - Succursale de Paris Saint-Paul**
 - compte de gestion N° 110350292
 - compte «fonds spécial pour égalisation du risque» N° 726009148
 - compte «dons et legs» N° 114031675
 - compte «Bred Promepar» N° 251812613
 - compte «fonds spécial pour événements exceptionnels» N° 122006315
- **à SWISS LIFE :**
 - compte de dépôts de fonds (compte de passage) N° 00000144503
 - compte de placements géré N° 00000844503
 - compte autonome N° 00111135404

Tous les comptes cités ci-dessus fonctionnent sous les signatures séparées de l'une des personnes suivantes :

M. Jean-Pierre COLLART (Trésorier Général) ou Mme Véronique LE RESTE (Trésorière Générale Adjointe).

En outre, Mme Janine ROCHER est habilitée à faire fonctionner sous sa seule signature le compte Banque de France cité en référence : N° C 370021

M. Yves LO IACONO (Président) et Mme Fatima EL OUALI (Secrétaire), agissant séparément, sont habilités à demander des renseignements sur le fonctionnement de l'ensemble desdits comptes.

Le Conseil d'administration maintient également sa délégation au Bureau de pouvoir procéder, en fonction des besoins de l'exploitation, à la fermeture ou à l'ouverture d'un compte.

Enfin, Mme ROYER-MASOTTI et M. EUGENE (Vice-Présidents), bénéficient, en cas d'indisponibilité du Président, d'une délégation de signatures pour tous les actes liés à la gestion administrative courante.

6- Point sur la situation financière par M. COLLART, Trésorier Général

M. COLLART commente la situation financière :

- **la volatilité des marchés rend difficile le choix et la gestion des placements**

Les actions subissent en effet des variations quotidiennes importantes, en fonction de l'humeur des marchés, très nerveux face aux aléas politiques et commerciaux entre pays. Cette instabilité permanente complique de toute évidence la visibilité.

- **dans ce contexte, et malgré de forts décaissements, la situation nette s'améliore pourtant**

Celle-ci atteignait 13 856 000 euros le 7 octobre (réunion du Comité financier) et 14 millions d'euros le 14 au soir, dont 2 350 000 euros en liquidités, à disposition du Trésorier en vue d'opportunités à saisir.

Les décaissements sont élevés : à ce jour, 1 360 000 euros. Les prestations-décès représentent à elles-seules 120 000 euros/mois.

Les coupons dépasseront sur l'année l'excellent chiffre de 200 000 euros.

L'ensemble du Portefeuille affiche des plus-values latentes d'environ 250 000 euros.

- Promepar et Swiss Life visent la diversification, entre autres des produits structurés et des fonds thématiques (un plus de 700 000 euros sur chaque compte), le Trésorier général est pour sa part spécialisé « actions ».

Les fonds confiés à Promepar représentent 2 millions d'euros, ceux gérés par Swiss Life 2,7 millions.

Le reste est pris en charge par M. COLLART qui privilégie pour l'instant, dans un souci de maintien de la « voilure », plutôt les grandes capitalisations. En outre, les échanges avec les opérateurs extérieurs à la SPM, en particulier le nouveau gérant, M. BOUCHÉ, sont fréquents et fructueux.

En conclusion de son intervention, M. COLLART remercie les administrateurs pour leur confiance renouvelée à l'unanimité.

7- Point sur les travaux du Comité Financier permanent

Le Président rappelle que le Comité financier s'est réuni le 7 octobre dernier.

A l'examen des résultats financiers dont l'évolution est positive, le Comité s'est déclaré très satisfait et n'a pas de remarques à formuler. Il félicite le Trésorier Général pour la qualité de sa gestion en propre et la pertinence de ses choix de placements, ainsi que pour sa supervision des autres opérateurs de la SPM (Swiss Life et Promepar).

Le Comité note que l'aspect « trésorerie » accapare de plus en plus le Trésorier Général du fait du nombre croissant de décès, ce qui multiplie d'autant le nombre de décaissements.

C'est pourquoi M. COLLART évoque en Conseil l'idée d'une réduction du nombre de comptes Bred. Cette rationalisation pourrait permettre de ne plus conserver que 2 comptes, dont bien évidemment le compte « dons et legs ». Cette question va être examinée avant le prochain Conseil.

M. CHEVALIER fait remarquer que les choix de placements en actions du Trésorier Général, très bien diversifiés, relèvent d'une solide intuition, laquelle n'est en aucun cas le fait du hasard. Bien au contraire, celle-ci repose sur un long vécu, sur une grande expérience acquise au fil des années.

M. COLLART rappelle que, si le constat financier est là et les résultats meilleurs qu'en année n-1, cela est dû aussi à un travail quotidien et rigoureux.

8- Vote sur les orientations des placements à réaliser en 2020

M. COLLART met à nouveau en évidence les grands principes qui doivent présider toute initiative d'un gestionnaire financier : être novateur, entreprenant, audacieux, tout en faisant preuve d'une attention de tous les instants.

S'appuyant sur ces règles de bon sens, il propose :

- de préserver, avant toute chose et au maximum, les acquis financiers de notre Mutuelle,
- d'exercer une vigilance accrue sur certaines valeurs sensibles,
- de privilégier les valeurs de croissance, ainsi que les valeurs de rendement,
- et enfin d'essayer autant que possible d'améliorer les performances par rapport à celles de l'année n-1.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la stratégie de placements préconisée par le Trésorier Général.

9- Prévisions budgétaires 2020

Le nombre de décès se maintient à un niveau élevé.

Sur la base d'une prévision de 395 décès en 2020, comme pour 2019, le Président pense qu'on devrait parvenir à un quasi-équilibre entre les recettes et les dépenses d'exploitation :

Recettes et Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2020 (en euros)

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Cotisations	1 369 473	Prestations	1 501 000
Subvention de la Banque de France	400 000	Frais de fonctionnement	266 400
	-----		-----
Total	1 769 473		1 767 400

Résultat bénéficiaire d'exploitation : 2 073 euros

10- Information par le Président sur les dossiers en suspens

10-1 Dossiers en cours

- la base de données est devenue obsolète

Elle ne comprend pas en effet les données au niveau le plus fin possible. Il devient indispensable d'apurer les anciens champs et d'en ajouter de nouveaux.

Il faut donc s'interroger dès à présent sur le détail des informations à connaître sur les bénéficiaires. La base de données doit comporter tous les éléments dont on pourrait avoir besoin. On pourrait envisager par exemple qu'elle puisse enregistrer des pièces jointes ou recueillir la signature des adhérents directement dans la base.

Le Président fera appel à un prestataire.

- les outils informatiques ont près de 5 ans et sont à renouveler

Il s'agit d'une configuration informatique Microsoft.

Pour des raisons budgétaires, M. LO IACONO prévoit d'étaler les changements sur deux exercices : achats des matériels d'ici fin 2019, installation par un prestataire début 2020.

Les avantages de cette nouvelle architecture sont indéniables : logiciels récents et à jour, outils plus performants, possibilité d'accès à distance à la base de données et à la bureautique, possibilité aussi de captage à distance des appels téléphoniques.

En réponse à une question de M. CHEVALIER sur les procédures de sauvegarde, le Président précise qu'il existe une sauvegarde locale quotidienne sur le serveur, ainsi que deux envois en parallèle sur des sites extérieurs différents. En outre, en cas de défaillance d'un des quatre disques durs du serveur entraînant une perte des données du disque, le système informatique est organisé de telle façon qu'une restauration est réalisable à partir d'un autre disque.

- le site internet est parfaitement opérationnel, le Président attend des suggestions sur la partie « administrateurs »

M. LO IACONO a bénéficié d'une formation accélérée pour le site, lequel est un standard du marché. Il se félicite que les contacts via le site soient de plus en plus nombreux, par exemple pour signaler des changements d'adresses, ce qui rend la SPM plus réactive.

Tout site internet est par nature évolutif, c'est pourquoi le Président souhaite les avis des administrateurs.

Les procès-verbaux sont désormais sur le site dans la rubrique réservée aux administrateurs. La question de l'envoi « papier » se pose. Les administrateurs devront indiquer s'ils souhaitent le maintien ou non de l'envoi postal.

10-2 Autres dossiers à examiner avant le prochain Conseil

* une nouvelle étude actuarielle s'impose

M. LO IACONO propose de scinder cette étude sous forme de deux demandes auprès de la société « Actuarielles » :

- d'ici fin 2019, une première demande visant à réfléchir sur des hypothèses identiques à celles ayant servi de support à l'étude de début 2017. Son intérêt est de faire apparaître les évolutions sur environ trois ans ;

- mise en place d'un groupe de travail restreint, en associant des jeunes administrateurs pour une nouvelle approche du dossier. L'objectif est d'obtenir une 2^{ème} étude fournissant des résultats actuariels basés sur des critères différents. Celle-ci devra être achevée fin janvier 2020 afin de laisser un temps de réflexion aux administrateurs avant le prochain Conseil.

* le Conseil devra se prononcer sur l'adossement des contrats-obsèques de la SPM

L'Organisation Funéraire propose d'adosser un contrat-obsèques, comme par exemple celui de la SPM, à une assurance-vie déjà existante et non dédiée. Le terme « assurance-vie », inapproprié, deviendrait en la circonstance « contrat-obsèques ».

Dans le contrat global, les Pompes Funèbres seraient désignées bénéficiaires et mandataires par la même occasion pour l'organisation des obsèques, dans le respect des volontés exprimées par écrit par le souscripteur en vue de ses funérailles. L'engagement de l'opérateur funéraire se limiterait au capital mis à la disposition de l'assureur.

Le Président invite les administrateurs à examiner les modèles de contrats-obsèques de l'OF (sur le site internet de la SPM), en vue d'une prise de décision lors du Conseil de mars 2020.

Mme DELEBECQ s'interroge sur le réel intérêt d'un tel contrat pour les adhérents de la SPM et sur leur nombre potentiel. Pour le Président, le chiffre est loin d'être négligeable puisque mille adhérents environ de la SPM ont signé une convention-obsèques, d'où la nécessité d'étudier rapidement le sujet.

* l'administration des bénéficiaires des prestations-obsèques évolue en se complexifiant

Lors d'une récente réunion à la Mutualité Française, M. LO IACONO a pu constater combien la notion de « bénéficiaires » en matière d'assurance-vie devait respecter des règles juridiques précises et incontournables. A l'évidence, les mêmes dispositions doivent s'appliquer à la SPM pour le règlement de la prestation-obsèques au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Cet ordre juridique obligatoire des bénéficiaires désignables conduit à s'interroger sur :

- les modalités du contrat « conjoint » en cas de décès de l'adhérent principal
- les conditions pratiques de désignation, instaurées jusqu'à présent par la SPM dans tous ses contrats, ainsi que sur les modifications à apporter à son règlement mutualiste

Pour le Président, le coût de gestion lié à une éventuelle mise à jour de tous les contrats en cours serait exorbitant et incompatible avec la politique d'économie de la SPM.

D'ici le prochain Conseil, une solution technique devra donc être imaginée, qui respectera au moindre coût ce cadre juridique de désignation des bénéficiaires.

* la résolution de deux dossiers en déshérence est toujours en suspens

La CDC vient d'informer la SPM qu'elle n'aura à reverser les montants de ces dossiers qu'en 2025, et non plus en 2020, comme dit précédemment. Cela serait du au régime d'assurance temporaire annuelle de la SPM. Le Président va demander l'avis d'un juriste.

10-3 Autres points d'information

- prélèvement de la 1^{ère} partie des cotisations : 9 décembre 2019
- cérémonie du 11 novembre : 8 novembre 2019 à 12h00
- conférences de l'ACPR : 4 décembre 2019
 - thème de la conférence du matin : « comprendre les défis d'aujourd'hui pour mieux protéger les clients de demain »
 - thème de la conférence de l'après-midi : « faciliter l'innovation – quelles mises en œuvre ? »

Les administrateurs souhaitant participer à la cérémonie du 11 novembre ou aux conférences de l'ACPR le font savoir à la SPM qui s'occupera des aspects pratiques. Les conférences sont également accessibles en streaming et en vidéo.

11- Point sur la formation des administrateurs

M. LO IACONO rappelle que de nombreuses formations sont mises à la disposition des membres du Conseil. Il insiste sur leur nécessité, certaines d'entre elles pouvant être suivies via la télé-distance.

Le Président va mettre en ligne le détail de ces formations sur le site internet de la SPM.

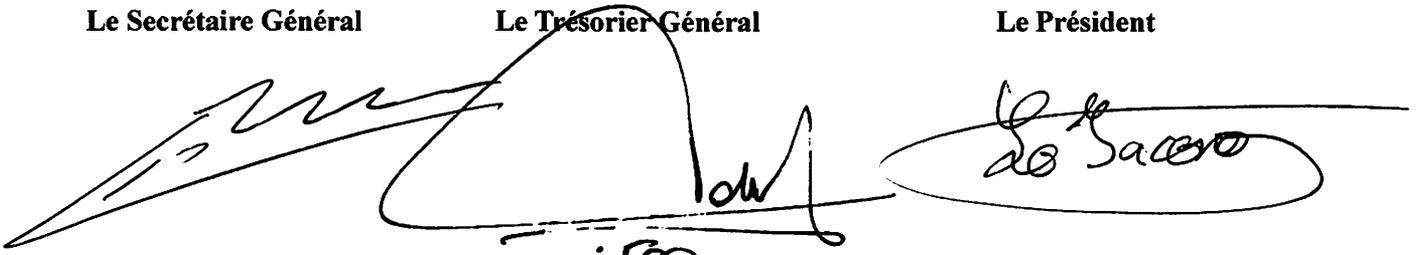
L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h05.

Prochaine réunion du Conseil d'administration : jeudi matin 19 mars 2020

Le Secrétaire Général

Le Trésorier Général

Le Président



Handwritten signatures of the three officials. The signature of Patrick BONNETE is on the left, Jean-Pierre COLLART's in the middle, and Yves LO IACONO's on the right. The signature of Jean-Pierre COLLART includes the initials 'ESG.' below it.

Patrick BONNETE

Jean-Pierre COLLART

Yves LO IACONO